# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 01 juillet 2019 à 19h30

L'an deux mille dix-neuf, le premier, du mois de juillet à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Arthaz PND sous la présidence de Monsieur Alain Ciabattini, Maire.

Madame Patricia COURIOL a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : Monsieur Alain CIABATTINI, Madame Régine MAYORAZ, Madame Johane NOURRISSAT, Monsieur Laurent GROS, Madame Patricia COURIOL, Madame Marie-Claire GOBET, Monsieur Jean-Claude VIAL, Monsieur Jean LABARTHE, Monsieur Franck CHALLUT, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur Gérald BORNAND

**Procuration** :
Madame Marielle DONCHE a donné procuration à Monsieur Frédéric CHABOD

**Absents** : Madame Elodie RENOULET, Madame Christine ROSSAT, Monsieur Bruno THABUIS

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 26 juin 2019
**Nombre de conseillers** : 15 - **Quorum** : 8 - **Présents** : 11 - **Procurations** : 1

RAPPEL de L'ORDRE du JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal,

**FINANCES :**

- Délibération modificative de la DEL2019-06-03 : Emprunt pour la maison médicale dite « Berthet » auprès de la Caisse d'Epargne – Suite à erreur matérielle

**FINANCES / VIE ASSOCIATIVE**

- Subventions accordées aux associations / écoles : Association Souvenir Français

**MANIFESTATIONS COMMUNALES**

- Organisation de la Fête du 14 juillet 2019

- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Patricia COURIOL** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2019**

***Le compte rendu du 6 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.***

2. **DEL2019-07-01 FINANCES : Délibération modificative de la DEL2019-06-03 : Emprunt pour la maison médicale dite « Berthet » auprès de la Caisse d'Epargne – Suite à erreur matérielle**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'à la suite de la délibération passée lors de la séance du Conseil Municipal de Juin 2019 pour accepter les offres de prêts de la Caisse d'Épargne, une erreur a été commise. La périodicité est erronée pour le prêt de 500.000,00€. Il s'agit d'une périodicité annuelle et non trimestrielle.
Il est précisé que l'ensemble des autres termes de la délibération restent inchangés, et qu'il n'y a aucune incidence sur la date de déblocage des fonds prévue au 25 juillet 2019.

**Vu la délibération du 6 juin 2019 n°DEL2019-06-03,**

**Considérant que cette délibération comporte une erreur matérielle sur la périodicité du prêt de 500.000,00€,**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la modification de la périodicité comme suit :

1) Emprunt de 500.000,00€ :
Durée du prêt : 15 ans
Taux d'intérêt fixe : 1,120%
**Périodicité : annuelle**
Echéances : constantes
Déblocage des fonds : dans les 2 mois qui suivent la signature du contrat

2) Emprunt de 346.000,00€ : prêt relais (pas de modification)
Durée du prêt : 2 ans
Taux fixe avec des échéances trimestrielles ou annuelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'accepter** les termes de la modification de la délibération n°DEL2019-06-03 comme ci-dessus,
- Et de donner tous les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents y afférents.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **10 voix pour et 2 abstentions** : Messieurs Laurent GROS, Gérald BORNAND :*

- **CONTRACTE** auprès de la Caisse d'Epargne les deux emprunts pour un montant total de 846.000,00€ selon les termes ci-après :

1. Emprunt de 500.000,00€ :

Durée du prêt : 15 ans
Taux d'intérêt fixe : 1,120%
**Périodicité : annuelle**
Echéances : constantes
Déblocage des fonds : dans les 2 mois qui suivent la signature du contrat

2. Emprunt de 346.000,00€ : prêt relais

Durée du prêt : 2 ans
Taux fixe avec des échéances trimestrielles ou annuelles.

- **ACCEPTE** les termes de la modification de la délibération n°DEL2019-06-03 comme ci-dessus,
- **DONNE à** Monsieur le Maire l'ensemble des pouvoirs lui permettant de signer tous les documents y afférents.

## 3. DEL2019-07-02 – FINANCES : Subventions aux associations et/ou écoles

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2019, à l'article 6574, subventions de fonctionnement,

**Vu** les demandes écrites parvenues en mairie,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les courriers de demandes de subventions :

| Associations/Ecole | Objet | Montant de la subvention demandée | Montant voté par le CM |
|---|---|---|---|
| Souvenir Français | Comité du Souvenir Français | Pas de somme spécifique demandée | 150€ |

Il est proposé au conseil municipal, de se prononcer sur la demande de subvention susvisée.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **ACCORDE** la subvention demandée selon la répartition suivante :

| Associations/Ecole | Objet | Montant voté par le CM |
|---|---|---|
| Souvenir Français | Comité du Souvenir Français | 150€ |

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour verser ces subventions.

## 4. URBANISME

Les dossiers d'urbanismes sont présentés par Monsieur Laurent GROS.

## 5. MANIFESTATIONS COMMUNALES

- Au château,
- Bar à l'entrée : nombre de présents + Arthaz entraide,
- Barrières autour de l'étang,
- Repas,
- Lampions,
- Feux.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

- Evaluation Maison Messerly : 340.000,00€
- Spectacle de l'école à faire à la salle communale à partir de juin 2020. Info à la Directrice à faire en septembre.

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Alain CIABATTINI

La secrétaire de séance,
Patricia COURIOL